

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**MAISON DU MUR-D'HONNEUR-DE-CHEZ-BOZO
(MONTRÉAL)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au classement de cet immeuble patrimonial :

La maison du Mur-d'Honneur-de-Chez-Bozo, située au 1208, rue
Crescent, à Montréal, sur le terrain connu et désigné comme étant
le lot UN MILLION TROIS CENT QUARANTE-ET-UN MILLE CENT
VINGT-SIX (1 341 126) du cadastre du Québec, circonscription
foncière de Montréal;

La protection vise l'extérieur de l'immeuble ainsi que les éléments
de l'intérieur que sont l'escalier d'apparat et l'étage où se trouvait
l'ancienne salle de spectacle, incluant le mur d'honneur de
Chez Bozo contenant des empreintes de mains et des signatures;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

La maison du Mur-d'Honneur-de-Chez-Bozo présente un intérêt
patrimonial pour sa valeur historique. C'est dans la salle de
spectacle sise à l'étage de cet immeuble appartenant alors au
restaurateur Raymond Gaechter que les Bozos opèrent en 1959 et
en 1960 l'une des premières boîtes à chansons du Québec :
Chez Bozo. Le collectif, formé à l'origine de Jean-Pierre Ferland
(1934-2024), Hervé Brousseau (1937-2017), Claude Léveillé
(1932-2011), Clémence DesRochers (née en 1933) et Raymond
Lévesque (1928-2021), est actif de 1959 à 1962, avant que chacun
de ses membres ne poursuive sa propre carrière. Malgré leur brève
existence, les Bozos sont reconnus pour avoir profondément
marqué l'histoire de la chanson québécoise, en contribuant
notamment à faire du chansonnier une figure dominante de la scène
musicale des années 1960, et à favoriser la prolifération soudaine
des boîtes à chansons à travers le Québec. Dans les petites salles
intimistes inaugurées à la suite de Chez Bozo, les chansonniers ont
partagé avec leur public aussi jeune qu'enthousiaste leurs
compositions aux accents poétiques, parfois engagées, dans la
tradition de Félix Leclerc et dans l'esprit d'affirmation de la
Révolution tranquille.

La maison du Mur-d'Honneur-de-Chez-Bozo présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La maison est un exemple représentatif de demeure urbaine implantée à l'origine dans un quartier résidentiel huppé de Montréal. Elle est construite en 1889 pour le marchand George Wait dans le quartier Saint-Antoine selon les plans de l'architecte montréalais d'origine écossaise Eric Mann. Très associé aux quartiers urbains de Montréal pendant la période 1875-1925, ce type d'habitation se caractérise notamment par sa mitoyenneté, son plan rectangulaire étroit et profond, son élévation de deux ou trois étages, son toit de formes variées dont en fausse mansarde et sa façade en maçonnerie de pierres ou de briques. Au fil des ans, le quartier où s'élève la maison change de vocation, et le bâtiment accueille au cours de son histoire une pension de famille, des restaurants et une salle de spectacle. De nos jours, la maison conserve ses caractéristiques extérieures qui évoquent un type bâti autrefois dominant dans le paysage urbain montréalais au tournant du XX^e siècle.

La maison du Mur-d'Honneur-de-Chez-Bozo présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur ethnologique. Le mur d'honneur est un exemple représentatif d'une pratique associée aux lieux de convivialité, artistiques ou de sports au Québec. Cette pratique ancienne est d'abord associée à la haute bourgeoisie et à la noblesse en France. Elle consiste à conserver dans un cahier la trace du passage d'une personne illustre dans un lieu, renforçant ainsi le prestige du lieu. Cette tradition est reprise dans les lieux de convivialité français au tournant du XX^e siècle, notamment les cabarets et les restaurants, et elle prend alors différentes formes. Cette pratique a aussi été implantée au Québec et se perpétue encore de nos jours. Dans le cas du mur d'honneur de Chez Bozo, les artistes et les visiteurs de qualité, dont Marcel Dubé, Édith Piaf, Yves Montand et Simone Signoret, y laissent l'empreinte de leur main trempée dans la gouache et leur signature pour immortaliser leur passage, ce qui est peu courant, voire exceptionnel. Ce mur d'honneur occupe d'ailleurs une place prépondérante dans la salle de spectacle, et il constitue un témoin de la richesse de la scène artistique montréalaise de l'époque et des échanges culturels avec la France;

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE les catégories envisagées pour ce bien sont les suivantes :

- Catégorie 3 : Extérieur notable;
- Catégorie 6 : Intérieur notable;

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au classement de ce bien patrimonial;

QUE si le classement de ce bien se réalise, celui-ci prendra effet à compter de la transmission du présent avis conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de classement, accompagné d'une liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial classé, n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

Fait à Québec, ce 19 décembre 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE